



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°251 du 14 décembre 2015

## SOMMAIRE

- Rapport à la CE du 10 décembre 2015
- Motion SNTRS-CGT : Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires
- Conseil scientifique du CNRS des 5-6 novembre 2015  
Compte rendu des élus du conseil
- Compte-rendu syndical du Conseil scientifique de l'INEE du 09 novembre 2015

## Rapport à la CE du 10 décembre 2015

L'actualité nationale de cette fin d'année est mêlée à l'actualité internationale à travers les attentats, la COP21 mais aussi d'autres thèmes que j'évoquerai dans ce rapport.

Je ne peux commencer que par les **Attentats du 13 novembre et l'état d'urgence dans notre pays**.

Je ne vais pas revenir ici sur le caractère abject des attentats commis par des terroristes, le 13 novembre 2015 à Paris. Nous avons communiqué pour témoigner notre soutien et notre solidarité à l'ensemble des familles touchées par cette tragédie. Des attentats au nom de Daech frappent partout dans le monde, ils ne nous sont pas réservés. Combattre et écarter les formes de radicalisation passe avant tout par le respect des droits fondamentaux d'accès à l'éducation, à la culture, à la santé et à l'emploi. Nous devons refuser que les salariés et la population française, à travers des modifications de la constitution, soient placés de fait dans un état d'urgence permanent. Nous devons refuser que l'expression revendicative et le mouvement social soient muselés. Nous devons rester attentifs pour que l'état d'urgence, ne demeure qu'un état d'exception, qui reste incompatible sur le long terme avec l'exercice de la démocratie. Déjà, le gouvernement parle de prolonger l'état d'urgence au-delà du mois de février. Les mesures prises dans ce cadre-là, décrétées par le gouvernement, ont déjà des répercussions sur notre activité militante. Nos libertés d'expression et de manifestation se trouvent compromises car limitées voire interdites. La loi permet ces restrictions, des dérives et des abus sont déjà visibles. Rien que dans notre milieu, le 3 décembre au matin, l'administration du CNRS nous a interdit de tenir une assemblée générale au siège du CNRS, au motif de la concomitance avec la tenue du conseil d'administration. Pourtant il s'agissait de réunir des personnels de notre établissement en son sein, rien de très subversif ni dangereux. Des unions départementales font part d'interdictions de manifester mais aussi d'incidents survenus lors de manifestations. Les médias relatent des assignations à résidence, peu importe que ces personnes soient ou non liées à la mouvance terroriste, nous pouvons relever l'exemple d'assignation de militants écologistes dans le cadre de la COP21... Nous pouvons relater les arrestations de près de 300 personnes à République le dimanche 29 novembre lors d'une manifestation sur la COP21. La CGT vient de mettre en place un dispositif de collecte d'informations, afin de mettre le gouvernement face à ses responsabilités.

Le contexte ambiant de cet état d'urgence, instauré pour la lutte contre le terrorisme, permet à certains de proférer des thèses s'inspirant directement des discours d'extrême droite. Les résultats obtenus par l'extrême droite aux élections de dimanche dernier confirment l'impact sur les électeurs du climat de haine et de peur véhiculé par ces thèses.

**Les élections régionales en France** : nous sommes entre les deux tours des régionales, les résultats au soir du premier tour, bien que prévisibles sont terribles. D'élection en élection le FN prend de l'ampleur, il est devenu un parti « banalisé » aux yeux d'un nombre de plus en plus grand d'électeurs. Nous assistons à un vote d'adhésion et non plus de rejet des autres partis. Il n'y a plus de débats d'idées lors des campagnes électorales, il y a des débats politiques, rien qui ne permet aux citoyens de s'y retrouver. Le discours populiste tenu par le FN trouve ainsi des échos.

Lors du premier tour de ces élections régionales le front national a recueilli le plus de suffrages soit près de 28 % des voix. Un tiers des jeunes électeurs entre 18 et 25 ans a voté pour le FN, nous affirment les sondages. Au total, 6 millions d'électeurs ont voté pour le Front national : un score jamais égalé à ce jour. Mais cependant ce chiffre doit être relativisé, notamment si l'on tient compte du niveau très élevé de l'abstention (près de 50%). Rappelons que la France compte 44 millions d'électeurs, 38 millions de citoyens n'ont donc pas voté pour des candidats du FN, près de la moitié n'ont pas voté du tout. Le FN est en tête dans six des treize régions de France métropolitaine. Leurs candidats obtiennent des scores très importants avec plus de 40 % dans deux régions. Trois régions risquent de basculer dans l'escarcelle de l'extrême droite dimanche prochain. **Au niveau national**, le FN enregistre 27,73 % des voix, devant la droite (LR-UDI) à 27,25 %, le parti socialiste à 23,43 %, les écologistes à 6,63 %, le Front de gauche à 4,04 %, les listes Debout la France à 3,81 %.

Il faut dire et redire que le FN est un parti qui s'appuie sur des conceptions xénophobes, racistes, antisémites et qu'il encourage l'exclusion sociale des plus fragiles. Nous payons, avec ces résultats, l'absence de réponse politique du gouvernement aux besoins sociaux, notamment en matière de salaires, de pensions, d'emplois et d'accès aux services publics. Ce vote sanctionne une politique qui tourne le dos au monde du travail. Les résultats des élections régionales illustrent la faillite des politiques d'austérité, des logiques de financiarisation et

de la soumission totale au capitalisme dont le politiquement correct vante quotidiennement les bienfaits dans le plus grand mépris du monde du travail et des populations. La rupture du lien social provoquée par la croissance du chômage, les discours irresponsables contre l'immigré bouc émissaire enracinent la montée du FN.

Le FN se présente comme un recours pour mettre en œuvre une politique sociale. Cela relève de l'imposture. En effet, partout où ce parti est en situation de gestion des municipalités, il prend des mesures brutales pour réduire les dépenses sociales, supprimer des subventions aux associations, rompre avec l'égalité des droits d'accès aux aides sociales, remettre en cause l'accès de tous les enfants aux cantines scolaires.

La meilleure réponse aux risques que représentent les idées d'extrême droite portées par le FN, consiste à prendre en compte les revendications du monde du travail dans les politiques économiques et sociales. Rien n'est plus urgent que de reconstruire ce lien social en s'attaquant à toutes les politiques d'exclusion.

L'actualité dans notre pays est aussi constituée par **le sommet sur la COP21 qui se tient en ce moment même à Paris**, on peut dire cependant qu'il s'agit d'une actualité internationale.

Il faut savoir que la CGT, aux côtés d'autres organisations syndicales et associatives fait partie de la coalition climat 21. Plusieurs sujets sont sur la table des négociations. D'abord, l'objectif de maintien du réchauffement climatique sous la barre des 2°C doit être maintenu. Ensuite, la question de l'adaptation aux changements climatiques liée à celle de la solidarité entre pays développés et pays en voie de développement devrait être au cœur des discussions. Il s'agit de la question de l'aide aux populations, de plus les plus pauvres, déjà impactées par les effets des changements climatiques. Elle n'est pas moins importante que celle de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le système capitaliste du moins disant social et environnemental a démontré ses limites. Il n'y a aucune illusion à se faire sur l'issue de la COP21 si on en doutait, il faut savoir qu'au bout d'une semaine de négociation **les questions sociales viennent d'être sorties de l'accord !**

Les négociateurs ont considéré que les questions sociales ne doivent pas rester dans le texte de l'accord pour ne pas devenir contraignantes, elles figurent désormais dans le préambule. Ainsi à la fin de la première semaine de négociation, le résultat intermédiaire adopté officiellement et transmis le 5 décembre à la présidence française ne correspond pas du tout aux engagements pris en direction du monde du travail. Les délibérations finales ont lieu cette semaine entre les ministres de l'Énergie ou de l'Environnement des 195 pays signataires de la convention climat de l'ONU. Parmi les points principaux à trancher se trouvent la reconnaissance des *«responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives»* de chaque pays dans le changement climatique, ou encore l'intégration dans l'accord de la mention des *«droits humains»*. Les pays les plus vulnérables estiment que le changement climatique menace leur droit au développement, à la santé ou à se nourrir. Quoiqu'il en soit, tout restera à faire car la COP21 n'est autre qu'un grand show médiatique, les problèmes existent mais sont-ce les responsables de ces dérèglements qui vont être porteurs de solutions aux problèmes qu'ils ont générés ? On peut légitimement se poser la question.

Au niveau européen, je vais évoquer un sujet d'actualité dont on parle peu mais qui aura des conséquences importantes sur l'activité syndicale.

**Un projet de directive européenne sur le secret des affaires est en effet en débat au niveau européen.** Ce projet de directive sera soumis aux députés européens en séance plénière avant la fin de l'année 2015. **Les enjeux de cette directive sur les droits individuels et collectifs des salariés sont considérables. Ce projet menace les droits fondamentaux et fait primer le droit des multinationales sur les intérêts sociaux, environnementaux et démocratiques. Les lanceurs d'alerte, syndicalistes et journalistes travaillant au service de l'intérêt général risquent désormais d'être poursuivis par la justice, à l'image de ce qui arrive à Antoine Deltour et Edouard Perrin dans l'affaire LuxLeaks.** Les fameuses *« données à caractère commercial »* qui seraient protégées par le secret des affaires, et dont la divulgation serait passible de sanctions pénales, relèvent très souvent d'un intérêt général supérieur pour la société. Enfin, la directive européenne prévoit en cas de procédure devant les juridictions civiles ou pénales une restriction de l'accès au dossier ou aux audiences pour protéger le secret des affaires. **Il s'agit d'une grave remise en cause de l'égalité devant la loi et de la liberté d'informer.**

**Revenons en France avec les derniers chiffres du chômage :**

Les chiffres du chômage pour octobre 2015 ont été annoncés le jeudi 26 novembre : il n'y a pas de baisse du chômage bien au contraire. L'augmentation provient pour partie de personnes passant d'une activité réduite au

chômage total. Le chômage des moins de 25 ans est le seul à ne pas augmenter en octobre. Par contre, la catégorie des 50 ans ou plus enregistre la plus forte progression : + 0,8 % sur un mois et presque 10 % sur un an ! Cette progression est à rapprocher du recul de l'âge de départ à la retraite. C'est la double peine pour les plus de 50 ans : chômage et recul des droits ! Pour finir ce triste tableau le chômage de longue durée s'aggrave. Avec plus de 6 millions de privés d'emploi, une précarité croissante et un seuil de pauvreté qui dépassent les 13 millions. Il faut soutenir les chômeurs et les précaires à retrouver un emploi correctement rémunéré pour vivre décemment. **Samedi 5 décembre 2015, 14 h, place Stalingrad à Paris est prévue une manifestation nationale pour l'emploi, contre le chômage et la précarité.**

**La CGT a appelé à des actions un peu partout en France.**

Le 2 décembre 2015, des initiatives ont eu lieu à l'appel des organisations de la CGT. Défendre les libertés syndicales et revendiquer une véritable politique de relance par l'augmentation des salaires pour créer des emplois étaient les mots d'ordre de ces actions. L'état d'urgence décidé par le Président de la République et le parlement pour une durée de 3 mois, ne saurait justifier que les salariés soient contraints à l'inaction. **A Bobigny**, devant le tribunal de grande instance, ce sont 2000 salariés qui se sont rassemblés pour dénoncer le procès que l'on fait à 16 salariés d'Air France dont 5 pour violences aggravées.

Après ce tour sur l'actualité internationale et nationale je vais recentrer mon rapport sur la fonction publique, puis sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR).

**Dans la série des renoncements à nos valeurs, la mutuelle MGEN à laquelle nombres d'entre nous sommes adhérents vient de se distinguer.**

Des modifications de cotisations dues au fait que la proportion actifs/retraités à la MGEN est aujourd'hui pratiquement de 1/1. Au 1er janvier 2016, le barème des cotisations va passer de 3 catégories de tarification en fonction de l'âge (actifs de moins et plus de 30 ans et retraités) à 10 catégories (8 pour les actifs et 2 pour les retraités) avec une augmentation du taux de cotisation tout au long de la vie. De plus, à un système où l'offre de prestations est quasi similaire pour tous va succéder un système de prestations à plusieurs niveaux, prenant « soit disant en compte » les souhaits de couverture des adhérents. Ce nouveau système de cotisations, n'est plus conforme aux principes de solidarité intergénérationnelle de la MGEN qui est par là en train de perdre ses valeurs mutualistes. Nous venons d'envoyer un courrier de protestation et de demande de mise en débat de ce sujet à la MGEN à partir d'une initiative et proposition de la section nationale des retraités du SNTRS-CGT au bureau national.

Autre exemple de la perte de nos droits et de nos valeurs de solidarité cette fois organisée par le gouvernement, il s'agit de **la Forfaitisation du capital décès** : Le décret 2015-1399 du 3 novembre 2015 diminue fortement le montant versé à la famille en cas de décès des fonctionnaires et militaires, non retraités. Ce montant, versé par l'employeur public au titre du régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, est désormais forfaitisé. Son montant passe de trois mois de salaire à un forfait égal à 3 mois de SMIC net, soit 3.400 euros. Dans la Fonction publique le capital décès est de 4 fois le montant du capital décès du privé. Avant le décret du 3 novembre 2015 le capital décès était donc de 4 fois 3 mois, auquel étaient assorties toutes les indemnités touchées par l'agent, soit une année de rémunération complète. Le capital décès passe pour un(e) fonctionnaire à 13.600 euros (4 fois le montant forfaitaire du privé). Cette forfaitisation baisse de façon importante le montant du capital décès perçu par les ayants-droit des fonctionnaires. **En apparence une mesure d'égalité entre public et privé, en réalité une économie misérable, non compensée** par les complémentaires santé, les institutions de prévoyance et les mutuelles, comme cela existe dans le privé.

Je vais maintenant aborder **l'agenda social dans l'ESR.**

**Salaires et pouvoir d'achat** sont au cœur de nos revendications pour 2016. Sans capacité à mobiliser, nous ne pourrions pas peser dans les négociations avec le ministère de la fonction publique. Marylise LEBRANCHU a confirmé la tenue d'une négociation salariale au mois de février, la date restant à venir. Ce rendez-vous se profile alors que le gel de la valeur du point imposé depuis 2010 conduit à des pertes de pouvoir d'achat absolument sans précédent pour tous les agents de la Fonction publique. Ne soyons pas dupes : si le gouvernement se résout enfin à convoquer cette réunion, son intention n'est nullement de répondre aux attentes des personnels par des augmentations salariales significatives, les restrictions budgétaires seront toujours en vigueur en 2016. Ce qui va nous être proposé en février sera très largement insuffisant. Il est même annoncé que pour cause d'attentats les budgets de l'état étant impactés par des dépenses supplémentaires l'augmentation du point

d'indice s'en trouvera affecté. Il est donc indispensable de mettre le plus tôt possible la pression sur le gouvernement afin de peser sur cette négociation.

A cet effet, l'UGFF met en débat la perspective un temps fort de mobilisation pour la fin janvier. Elle propose à toutes les autres organisations syndicales de construire ensemble cette action, étape indispensable d'un processus de lutte, où nous pourrions à nouveau exprimer notre opposition à toutes les contre réformes mettant à mal le service public. Pour le dégel de la valeur du point, sa forte revalorisation, pour la défense des missions publiques, nous devons préparer au plus tôt la mobilisation dans l'unité la plus large.

Daniel Steinmetz qui est ce matin à la commission exécutive de l'UGFF, pourra cet après-midi nous informer plus concrètement sur les modalités d'actions qui se dessinent.

**Lors du conseil commun de la fonction publique réuni le 24 novembre** ont été présentés les projets du gouvernement en matière de gestion des ressources humaines de l'État : élaboration d'une stratégie pluriannuelle d'ici la fin du premier semestre 2016 touchant tous les domaines.

La DGAFP deviendrait la DRH de l'ensemble de la fonction publique avec des moyens étendus : participation à la définition de la masse salariale de chaque ministère, pilotage des systèmes d'information RH...

#### **Pour ce qui est de l'agenda social :**

La décision unilatérale du gouvernement de mettre en œuvre le PPCR implique que le travail continue sous la forme de concertations classiques. Il n'est plus question de comité de suivi. Le travail sur les grilles devrait s'achever en mars 2016. La concertation sur la notion de valeur professionnelle démarrera dès ce mois-ci. Le chantier sur la prévention et la prise en compte de la pénibilité dans la fonction publique reprendra début 2016. Je rappelle que le thème de la pénibilité touche notre secteur avec notamment des collègues qui travaillent dans les observatoires la nuit.

#### **Un point sur la présentation des modalités de mise en œuvre du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)**

##### a. Les grilles et les statuts

Rappel : les dates d'effet des réformes statutaires et indiciaires rétroagiront au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année concernée jusqu'en 2020. Pour autant, l'objectif est d'aboutir à la publication de l'ensemble des 500 textes modificatifs en 2016. Compte tenu du nombre exceptionnellement élevé de textes à modifier en 1 an dans la fonction publique la méthodologie envisagée prévoit que les corps spécifiques aux versants donneront lieu à des groupes de travail spécifiques et soumis ensuite au conseil supérieur compétent.

3 typologies de corps sont identifiées dans la fonction publique d'État :

- La DGAFP préparera tous les textes **pour les corps à statut commun ou interministériels ou «types»**. **Le projet de décret balai « catégorie B Type » sera examiné en janvier 2016 par le conseil supérieur de la FPE.**
- Les textes à **structure de carrière spécifique seront élaborés dans chacun des ministères** en lien avec la DGAFP et soumis aux CT Ministériels.
- Les conditions de transposition de PPCR pour les corps très atypiques (ex : enseignants) donneront lieu à concertation. Il s'agit donc de notre ministère où la négociation se trouve reportée au niveau de l'agenda social avec le MESR.

Le Projet de Loi de Finance 2016 prévoit la mise en œuvre du transfert des primes en points et renvoie à un décret le soin de fixer l'assiette de primes concernées par ce transfert. Celui-ci sera soumis début 2016 à la consultation du Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) une fois la loi de finances pour 2016 adoptée.

Le transfert des primes en points d'indices sera calculé comme suit pour toute la fonction publique : Catégorie A : 9 points d'indice majoré, Catégorie B : 6 points d'indice majoré, Catégorie C : 4 points d'indice majoré.

##### b. Avancements d'échelon

Une concertation sur la prise en compte de la valeur professionnelle dans l'avancement d'échelon sera conduite jusqu'en janvier 2016 avec les organisations Syndicales et les employeurs publics siégeant au CCFP.

En gros, fin 2016 tout devrait être bouclé au niveau des textes même si les applications se poursuivront jusqu'en 2020 (en théorie).

Je vais détailler maintenant **l'agenda social au niveau de notre ministère.**

Les groupes de travail (GT) ont commencé, nous avons décidé à la CE du 4 novembre que le SNTRS-CGT y participerait pour faire entendre sa voix et ses revendications.

Les premières réunions ont commencé, en particulier les GT sur les carrières et la responsabilité sociale de l'employeur. Ce matin même le groupe de travail sur la précarité a lieu au ministère. Celui traitant de la mobilité aura lieu le 15 décembre. Un seul groupe de travail débutera en 2016, celui concernant le RIFSEEP il se tiendra le 11 janvier. Des comptes rendus de ces réunions seront communiqués aux adhérents, vous pouvez les récupérer dès à présent ici, nous vous proposons aussi les fiches fournies par le ministère sur les différents groupes de travail.

Pour l'instant, il s'agit de premières réunions de travail, qui permettent de poser les enjeux des groupes. Pour notre part nous voulons étendre le périmètre des groupes et ne pas laisser faire n'importe quoi sur certains sujets, comme celui du recrutement des chercheurs où la direction ministérielle part dans des délires. Les mesures proposées consistent à réduire les prérogatives des instances scientifiques vers les directions des établissements. Nous avons rappelé l'importance des sections scientifiques sur l'évaluation et le suivi de l'activité des chercheurs comme sur le recrutement et l'affectation.

Nous avons déclaré vouloir pour les carrières un débat sur les grilles et l'ensemble de la rémunération. Nous nous positionnons dans une démarche de revalorisation des primes. Nous sommes contre le RIFSEEP qui fonde la politique indemnitaire sur les fonctions et non plus sur le corps et le grade de l'agent qui constituent le statut de la fonction publique. Nous voulons une refonte complète des grilles de la catégorie A qui s'appuie sur une cohérence des diplômes, ainsi qu'une refonte des grilles des catégories B et C.

Le groupe de travail précarité a lieu ce matin, les textes qui nous sont proposés, comportent des dangers notamment en ce qui concerne la création de CDI. Nous devons être vigilants et dénoncer toutes ces propositions. Il est question de contractuels type LRU... il est noté « Afin d'analyser les contours de la mise en œuvre de ce dispositif, l'IGAENR a indiqué dans son programme d'activité de l'année en cours, rendu public, qu'elle livrerait un rapport sur le sujet. Cette étude devrait s'achever dans le courant du second trimestre 2016. » À suivre donc...

Au vu des textes proposés dans les groupes de travail, nous constatons que notre présence est loin d'être superflue. Nous sommes là, pour être force de proposition mais aussi pour dénoncer les dérives que contiennent les propositions du ministère. Les camarades qui étaient dans les différents groupes de travail qui ont commencé vous feront un retour lors des débats de la CE d'aujourd'hui.

Nous devons travailler à une revalorisation des grilles de salaires. Le bureau national a commencé un travail sur la revalorisation des grilles de la catégorie A, ainsi que celles des chercheurs. Nous voulons faire un travail similaire pour les catégories B et C. Nous sollicitons les membres de la CE pour travailler avec le bureau national à élaborer ces propositions de grilles. Ce travail sera débattu lors de notre CSN fin Janvier 2016. Il nous faut être porteur de revendications dans le cadre des réunions avec le ministère.

Il nous faut aussi être porteur d'une revalorisation du régime indemnitaire qui pour l'enseignement supérieur et la recherche est indécemment par rapport aux autres ministères de la fonction publique.

Nous avons eu au CNRS une réunion avec le DRH mardi 8 décembre, durant laquelle il nous a expliqué sa vision des choses en matière de mise en œuvre du RIFSEEP. D'après lui, Il serait en train de négocier avec le ministère les modalités de mise en œuvre de l'IFSE (partie indemnitaire qui s'appuie sur les fonctions), nous ne sommes pas au bout de nos peines. La PPRS moyenne serait intégrée entièrement dans l'IFSE, mais ne serait pas forcément incluse en totalité dans « le socle de l'IFSE » partie qui devrait rester fixe, en effet une partie de la PPRS moyenne pourrait passer dans un bloc dit « d'encadrement » ou un autre « de technicité » ou enfin de « sujétions particulières », donc in fine, lors d'un réexamen du RIFSEEP, on pourrait se retrouver avec moins de prime PPRS que la prime moyenne si les responsabilités d'encadrement vous sont retirées par exemple.

Pendant que nous discutons avec les services administratifs du ministère, Thierry Mandon lance 4 ateliers pour aboutir à un "plan d'action" d'ici fin février 2016 qui a pour objectif la simplification de l'enseignement supérieur et la recherche. Cette annonce a été faite au lancement des ateliers lundi 23 novembre 2015. Les 4 ateliers concernent les sujets suivants : les appels à projets ; les ressources humaines ; les comues et regroupements et enfin les formations. Le secrétaire d'État précise que la mise en place des mesures qui sortiront de cette réflexion se fera par voie réglementaire, via le Conseil de simplification ou la loi "Macron II". Cette initiative correspond à l'annonce faite en octobre dernier par Thierry Mandon d'un travail sur une loi de simplification pour l'ESR. Les organisations syndicales ne sont pas conviées dans ces ateliers.

### **L'actualité c'est aussi le vote des budgets des organismes le 3 décembre**

Le budget a été présenté au CA du CNRS et de l'INSERM le 3 décembre 2015 avec les prévisions d'emplois pour l'année 2016. Pour ce qui est du CNRS l'administration se vante de pouvoir en 2016 proposer au recrutement 310 postes de chercheurs et environ 300 postes d'IT mais aussi d'avoir un budget stable par rapport à 2015. Mais ce budget est stable après des années de baisse, les laboratoires sont exsangues, les crédits récurrents des laboratoires stagnent tandis que les ANR sont en baisse. Le budget apparaît stabilisé mais cette stabilisation ne doit pas cacher qu'elle intervient après un repli sans précédent. L'indicateur auquel on peut se référer pour mesurer ce repli est celui de l'effectif des personnels, chercheurs, ingénieurs et techniciens (IT). La perte d'effectifs, en douze ans, est de 1389 personnes « physiques payés », ce qui représente en proportion la perte d'un agent sur 20. Jamais l'effectif du CNRS n'a été aussi faible depuis 1988.

Au CNRS, le 3 décembre au matin nous n'avons pas pu faire un rassemblement et une AG pour cause de tenue du conseil d'administration. Nous avons été contraints de reporter cette AG des personnels l'après-midi. Elle a été un succès avec 33 personnels qui sont venus en plus d'une petite dizaine de syndicalistes. Les thèmes abordés ont été le budget 2016, le RIFSEEP et les mutualisations. Il faut savoir qu'en ce moment au siège ont lieu des restructurations au niveau de la délégation, les agents craignent pour leur poste... Nous avons des problématiques similaires dans toute la région parisienne, avec la fusion des délégations régionales d'Ivry et Thiais et leur regroupement sur le campus de Villejuif, la création d'antennes mutualisées pour toute la région parisienne en logistique, en informatique, en formation et achats. Nous devons aller sur le terrain rencontrer les collègues.

Parmi les sujets qui vont nous occuper début 2016, nous avons les élections au comité national. Ce sujet sera abordé par Dina Bacalexi. Sachez que le calendrier des élections commence dès à présent avec la publication de la liste électorale provisoire qui devrait être en place le 21 décembre 2015. Nous allons envoyer un message aux adhérents pour qu'ils vérifient être bien enregistrés sur les listes électorales dès qu'elles seront publiées.

Enfin, un point sur les décharges qui sera développé par Sophie Toussaint-Leroy.

Je terminerai ce rapport en faisant un retour vers vous et en vous demandant quelle est votre actualité dans les sections et régions ? Nous aimerions que la commission exécutive soit un moment d'échanges entre nous, qui puissent dépasser le simple constat de la déclinaison en région des politiques néfastes que nous subissons depuis plusieurs années maintenant. Je m'explique : la commission exécutive doit être un moment où chacun peut exprimer ce qui se passe dans sa région, il s'agit d'avoir une expression de toutes nos régions et pas seulement quelques-unes. Nous aimerions savoir où vous en êtes au niveau des différents dossiers du moment et en particulier le travail de terrain sur le RIFSEEP dans lequel les problèmes de réorganisation et de mutualisation peuvent être aussi abordés. Nous avons deux pétitions en ce moment proposées à la signature celle sur le RIFSEEP et celle sur les mutualisations. Nous aimerions savoir si vous avez besoin d'aide de la part du bureau national pour vous accompagner dans l'animation de réunions sur ces sujets. Les membres du BN ont bien conscience des difficultés que vous pouvez rencontrer dans la mise en œuvre de réunions, nous sommes prêts à travailler avec vous pour animer des réunions. Mais pour cela, nous devons identifier ensemble vos besoins. Nous sommes convaincus que le travail de terrain est indispensable pour nous permettre d'informer nos collègues et les amener à se mobiliser à nos côtés pour mettre un terme aux politiques scélérates qui s'attaquent à notre statut, nos conditions de travail et nos rémunérations.

Merci pour votre attention, nous ouvrons maintenant le débat général.

Josiane Tack

Secrétaire générale du SNTRS-CGT

# Motion SNTRS-CGT

## Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires

La commission exécutive du SNTRS-CGT réunie à Ivry-sur-Seine le jeudi 10 décembre 2015 revendique la participation de tous les acteurs de la recherche aux comités de visite des laboratoires. Elle tient notamment à souligner le rôle indispensable des élus du collège C, ingénieurs et techniciens, dans l'évaluation complète et de qualité de *tous* les laboratoires. Le SNTRS-CGT demande à l'HCERES que les élus C soient membres à part entière de *tous* les comités de visite, sans aucune condition ni restriction, et qu'ils soient indemnisés pour cette participation.

Fait à Ivry, le 10.12.2015

Votée à l'unanimité des présents (27 voix pour)

Adressée à :

Monsieur Thierry MANDON, Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Monsieur Alain FUCHS, Président du CNRS

Monsieur Yves LEVY, PDG de l'INSERM

Monsieur Michel COSNARD, Président de l'HCERES

Monsieur Pierre GLAUDES, directeur du département des unités de recherche à l'HCERES

Mesdames les Directrice et Messieurs les directeurs des Instituts du CNRS

Mesdames Dina BACALEXI et Christine BOEGLIN, Monsieur Michel GREGOIRE, représentant/e/s du Comité national de la recherche scientifique au Conseil de l'HCERES

# Conseil scientifique du CNRS des 5-6 novembre 2015

## Compte rendu des élus du conseil

Rappel de la composition du conseil scientifique

<http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.php?inst=116>

### Résumé

- Suite au départ d'un membre élu (promotion), le conseil élit un nouveau membre, son nouveau secrétaire scientifique et complète son bureau
- Présentation scientifique sur l'énergie
- Présentation de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE)
- Discussions sur AVIESAN (Alliance pour les sciences de la vie et de la santé) ; sur les SATT et la valorisation en général
- Projets d'arrêtés relatifs aux missions nationales de l'INSU et de l'IN2P3 et conséquence de la modification du décret du 24 novembre 1982 sur la durée des unités de recherche
- Bilan des recrutements chercheurs 2015, campagne 2016 et budget 2016
- Actualité : loi numérique, nominations au CNRS, colloque en Chimie
- Discussion avec le directeur général délégué à la science : politique de site, financement, rôle du DU
- Recommandation adoptée au sujet des nominations aux postes de direction concernant les affaires scientifiques

### Vie du Conseil

-Dimitri Peaucelle (CR INSIS) est passé DR et quitte le CS. Deux candidatures sont présentées. Anne-Magali Seydoux-Guillaume (CR INSU) est élue à la majorité simple.

-Concernant la suite du mandat : Corinne Bonnet (PU INSHS), seule candidate, rejoint le bureau (élue à l'unanimité), Alexandre Zimmer (MCF INC), seul candidat, est élu secrétaire scientifique ; enfin, pour remplacer D. Peaucelle en tant que membre invité représentant le CS au Conseil scientifique de l'INSIS, s'est proposée Valérie Berthé, peut-être en alternance avec Sylvain Allano.

### Présentation scientifique : Le rôle de la recherche dans la transformation du système énergétique par Sébastien Candé (invité par le groupe de travail sur l'énergie)

-Exposé se voulant très pédagogique et pointu sur le thème de l'énergie. Les travaux d'un groupe de travail - très masculin - de l'Académie des Sciences avec son équivalent allemand sont présentés. Une déclaration commune franco-allemande a ainsi été faite à la presse le 10 juillet 2015.

-Echange avec les membres du CS sur la question des chiffrages et des estimations – pas toujours évidents ; de la question du stockage de l'énergie à prendre en compte dans les décisions ; du rôle des SHS dans ces grands défis – un peu réduit à la difficulté de communication du message scientifique et à la demande faite de faire passer le message que la science ne va pas faire de miracles. Il est demandé comment le CS peut aider : bâtir des actions comme *Energy Systems for the Future* en Allemagne, développer le lien entre les académies et les laboratoires, les alliances, et favoriser les interactions interdisciplinaires au CNRS.

### Présentation de l'Institut écologie et environnement par Stéphanie Thiébaud

-Un institut encore récent couvrant les sciences de l'Homme, de la Terre et de la Vie, pluri- et interdisciplinaire. La force de l'INEE réside dans ses activités mondiales dans bon nombre de disciplines, disciplines de terrain et d'observation. L'institut travaille fortement sur les concepts et dépend des outils de modélisation. Un focus fort est fait sur l'expérimentation, avec l'exemple du réseau des zones ateliers parmi d'autres dispositifs, ou encore de la politique de site renforcée outre-mer (Guyane, Moorea, La Réunion, Antarctique, îles Eparses).

-Parmi les faits et thèmes marquants de 2015 on note l'écologie de la santé, "l'année de la mangrove", la convergence des programmes internationaux sur les changements globaux (Future Earth 2015), un ouvrage collectif qui va sortir en marge de la COP21.

-Echange avec les membres du CS. Concernant les prospectives est mentionnée l'évolution rapide des outils : comment par exemple reconnaître un arbre sur pied par un code-barres. Le terme SHS n'est plus trop le terme utilisé car « tout le monde en fait en réalité » ; on va vers une vision « d'écologie globale » encore discutée. Concernant les échecs, est regretté le retard sur le biomimétisme. A noter encore que les priorités thématiques sont prises par les DAS réunis en séminaires 3 fois 3 jours par an, combiné à une remontée de mots-clefs de la communauté (« sciences participatives scientifiques », l'année 2016 sera ainsi l'année des paysages).

#### **Discussion sur l'alliance AVIESAN** Présentation : Catherine Jessus

-Après un historique de l'alliance, conçue au départ comme pouvant devenir un institut unique de biologie du vivant confié à l'Inserm, sont détaillés son organisation et son fonctionnement concret (ses différents « cercles » exécutifs et en particulier l'existence de dix instituts thématiques multi-organismes ITMO, calqués sur les instituts thématiques IT de l'Inserm, avec souvent les mêmes directeurs). AVIESAN répond aux sollicitations ministérielles (stratégie nationale de recherche, programmation ANR, H2020, crises, etc.) Tandis que beaucoup d'ITMO s'autosaisissent, font de la prospective ou organisent des colloques.

-Des points de vigilance sont avancés suite à la discussion avec les membres du CS : la confusion parfois sur les doublettes «IT/ITMO», la question de l'efficacité logistique (communication, locaux) très voire trop forte de l'alliance comparativement à d'autres, parce qu'elle repose sur son lien avec l'Inserm. Les sollicitations ministérielles presque uniquement sur le médical, ce qui peut alimenter une confusion biologie/santé. Parmi les suggestions proposées, on notera les présidences tournantes, des bureaux exécutifs plus larges, ou des groupes de travail non pérennes. Une étude comparative des alliances ainsi qu'une représentation des alliances sont enfin proposées dans le cadre du CS.

#### **La valorisation au CNRS et son articulation avec les SATT (Sociétés d'accélération de transferts de technologies)** Présentation : Philippe Baptiste, Marie-Pierre Comets, Bernard Daugeras, Nicolas Castoldi

-Un préambule rappelle ce qu'est une SATT (Société d'accélération de transfert de technologie), société de droit privé et il est fait état des difficultés que cela implique en matière 1) de seuil de rentabilité et 2) de financement d'innovations de rupture en amont. Le nouveau DG à la valorisation du CNRS, juriste, espère « sortir des ornières juridico-administratives » en affirmant le lien avec la Science.

-S'en suit la présentation du plan d'action ; y figurent en bonne place le partenariat (élevé au rang de « socle »), des collaborations "gagnants-gagnants" entre chercheurs/ingénieurs et industriels, la prématuration de rupture (testée à l'INP 2014, élargie à l'ensemble du CNRS en 2015, avec pour débiter 2 millions d'euros par an) ; un focus sur les réseaux nationaux de valorisation, la création d'entreprises, la valorisation des UMI ou encore des outils qui seront renforcés.

-Enfin suite au témoignage de Bernard Daugeras, « physicien des particules devenu investisseur », les échanges avec les membres du CS portent en particulier sur la valorisation en SHS : la valeur/rentabilité de la culture est complètement invisible au détriment de l'innovation technologique. Est aussi abordée la possibilité de fonds d'amorçage pour créer une entreprise, avec le risque d'empiéter sur la recherche libre ? Au cours du débat, il est fait état par la direction du fait que l'argent ne viendra pas de l'organisme (sont mentionnés la BPI, les partenaires privés).

#### **Budgets et recrutement**

##### **Budget 2016** (point d'information) Présentation : Christophe Coudroy, Jean-Marc Oléron

-Stabilité de la masse salariale (perte de 3 millions d'euros soit 0,1%), 300 postes chercheurs et au moins 300 postes IT pour 2016 : on peut convenir que cela traduit "d'une certaine priorité politique". Ils espèrent conserver ce niveau en 2017. A noter qu'un changement de principe comptable complique la comparaison avec les années précédentes (cf. Gestion Budgétaire et Comptable Publique).

## **Recrutement 2016** Présentation : Philippe Baptiste, Christophe Coudroy, Pierre Coural

-Stabilité des permanents entre fin 2014 et fin 2015 (-50 sur 24 000 ETPT) et stabilité sur le prévisionnel 2016, avec la poursuite de la transformation de postes CDD en postes de fonctionnaires (de 24 155 exactement prévision 2015 à 24 343 BP 2016) ; à noter que la moitié est prise sur les CDD en ressources propres et l'autre moitié sur subvention d'État. Le nombre de non permanents apparaît stabilisé autour de 1200. IT : au moins 300 entrées prévues en 2016 (arbitrage vers mars) – attention, cela n'inclut pas seulement les concours, mais toutes les entrées. Concernant les départs à la retraite prévus (224 C, 287 IT), les concours seront au-delà ("au-delà du 1 pour 1" C et IT). On notera ainsi la volonté d'éviter que le creux démographique conduise à une perte de chances pour les candidats, de limiter le taux de pression.

Recrutements 2016											
Instituts	IN2P3	INC	INEE	INP	INS2I	INSB	INSHS	INSIS	INSMI	INSU	TOTAL
Rappel 2015	11	36	19	22	17	55	90	18	12	19	299
Concours 2016	10	36	16	27	21	67	64	23	17	19	300
Accueils en détachement			1				1			1	3
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>36</b>	<b>17</b>	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>67</b>	<b>65</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>303</b>

Vote sur le tableau chercheurs par instituts 2016 : unanimité pour (*les baisses dans certains instituts s'expliquent par une baisse du nombre de départs, notamment en retraite ; dans chaque institut, on fait plus que compenser les départs*).

## **Répartition des moyens financiers et humains entre les instituts, les programmes interdisciplinaires et les services communs** (avis du Conseil) Présentation : Christophe Coudroy, Pierre Coural, Jean-Marc Oléron

-Globale stabilité des subventions d'Etat à périmètre constant avec -0,1% ; stabilité de la masse salariale relevant de la subvention d'Etat ; augmentation de l'enveloppe des labos de 2,1 millions d'euros ; "reconduction à l'euro près" de la dotation déléguée aux laboratoires au 31 janvier.

-TGIR : leur dotation maintenue à 70,4 millions d'euros en 2016 ; à noter que 2 TGIR sortent du périmètre de l'action 13 du programme 172, même si le CNRS continue de gérer les fonds (ESRF et ILL disparaissent du budget initial du CNRS ; ces changements de périmètre n'aident pas à la lisibilité d'une présentation faite en fin de journée!)

-Autres FEI : -4% ; ce qui diminue : -12% sur valorisation, en réalité il y a plus de ressources propres donc on peut diminuer la subvention d'Etat ; -6% sur la communication (jeu budgétaire interannuel), -2% moyens informatiques communs (idem), etc. Vote sur la proposition de budget 2016 (en fait sur la répartition...les budgets des instituts sont stables) : unanimité pour

## **Bilan de la campagne 2015 de recrutement des chercheurs : report des postes non pourvus sur d'autres disciplines** (listes complémentaires) (point d'information) Présentation : P. Baptiste, C. Coudroy, P. Coural

C. Coudroy présente également un bilan des recrutements de chercheurs en 2015. Parmi les données on note :  
-le bon fonctionnement des listes complémentaires : 5 postes vacants (non pourvus à l'issue de l'admission) reportés sur les listes complémentaires de 5 autres concours et sur 20 désistements de lauréats, 19 réutilisés sur listes complémentaires permettant des remplacements. A propos des désistements, ils sont souvent observés au profit d'organismes étrangers voire nationaux (ex. Inserm). -l'âge moyen des recrutés continue toujours d'augmenter pour les CR2 (32,65 ans en moyenne soit +2 mois/2014) mais recule légèrement pour les lauréats CR1 (-5 mois/2014) -%femmes : le nombre de lauréates légèrement supérieur aux candidates pour les CR -la part des étrangers est de 26% sur les CR2, 44% sur les CR1 (en hausse par rapport à 2014). A noter que c'est la nationalité qui est prise en compte et non le lieu de soutenance de la thèse. -la pression moyenne au concours recule de 28,2 (2014) à 26 candidats par poste en moyenne en CR2, mais reste haute à 34,8 à l'INSMI et 32,4 en

CID. La présentation est focalisée sur la diversité inter-instituts, les différences intra-instituts ne sont pas trop expliquées ni même mesurées.

A l'occasion de ce bilan, le CS rappelle sa recommandation de septembre visant à limiter le fléchage des postes, notamment lorsqu'il n'y a pas un grand vivier.

Q : périmètres des CID ?

R : encore le temps, décision en janvier, d'ici là faire remonter nos idées (DGDS)

Q : quid du maintien des recrutements 2015 avec l'annonce en CA de 20 millions d'euros d'économies la semaine dernière ?

R : le "secret" tient à la gestion de l'emploi en masse (en ETPT) et non seulement en flux de recrutements ; démonstration faite de la génération d'une centaine de postes CR2 (salaire chargé 80 000 euros) pour 300 reports de 4 mois (étrangers déménageant tardivement).

### Eméritat des directeurs de recherche

Trois éméritats accordés sans débat particulier

### Adoption de la synthèse des débats de la réunion des 24 et 25 septembre 2015 (vote du Conseil)

Vote : unanimité pour -3 abstentions (absents au CS de septembre).

### Projets d'arrêtés relatifs aux missions nationales de l'INSU et de l'IN2P3 (avis du Conseil) Présentation : Nicolas Castoldi, Pascale Delecluse, Jacques Martino

-Il est rappelé en préambule les missions nationales de ces deux instituts (coordination avec le CEA et parole à l'international pour l'IN2P3, gestion d'équipements de transports et animation de politique de recherche inter-organismes pour l'INSU). Lors des échanges avec les membres du CS il est souligné le parallèle avec l'Inserm vis-à-vis d'AVIESAN : ces décrets permettraient au CNRS de faire ce que l'Inserm fait sur AVIESAN mais il ne l'a pas fait. Plus précisément, l'INSU va au-delà de ce que fait AVIESAN mais sans prendre tout le pouvoir.

-S'en suit la présentation des arrêtés par NC. Le vote est nécessaire car la réforme de 2009 sur le statut a omis d'abroger deux anciens décrets. Avis : unanimité favorable aux projets d'arrêtés.

### Conséquence de la modification du décret du 24 novembre 1982 sur la durée des unités de recherche (point d'information) Présentation : Nicolas Castoldi, Myriam Fadel

Il s'agit ici de la *quinquennalisation* des vagues de contractualisation. Un débat s'engage au sein du conseil sur la limitation des mandats de DU, à propos du manque de vocations selon les disciplines et du rôle du DU dans des UMR pléthoriques. La modification conduit à limiter les mandats de DU à deux mandats de 5 ans au maximum (contre 3 mandats de 4 ans précédemment).

### Points d'actualité

-**Loi sur le numérique** (avec Renaud Fabre, par téléphone) : bonne tendance dans les réunions interministérielles depuis hier ; premiers retours de la consultation en ligne avec ce matin même, Maignon confirmant le "choix personnel" de Manuel Valls de retour sur 6 et 12 mois de durées d'embargo. Moins d'optimisme sur le *text and data mining*. Le livre blanc de la DIST est prêt en version zéro, en cours de relecture par les juristes du CNRS.

-**Nominations** : Anne Peyroche, ancienne directrice adjointe du cabinet de Thierry Mandon, ancienne membre des cabinets de Najat Vallaud-Belkacem et Geneviève Fioraso et biologiste au CEA est nommée directrice générale déléguée à la science en remplacement de Philippe Baptiste qui quitte le CNRS pour le privé (Total). Nicolas Castoldi, ancien directeur des affaires juridiques, est nommé délégué général à la valorisation. Suite à ces changements est engagée une discussion donnant lieu à recommandation (cf. ci-après).

**-Autorisation à concourir pour contribution notoire à la recherche en vue d'un recrutement en qualité de directeur de recherche** : le conseil demande que l'information soit placée sur le site du comité national et le site du concours pour information aux intéressés.

**-Absentéisme au CS** : le conseil mandate son président pour évoquer le sujet auprès des membres concernés.

**-Colloque "émergence en Chimie"** : message du président du CSI de l'INC relayé sur la tenue d'un colloque organisé le 19 mai 2016 conjointement par le CSI de l'INC et la direction de l'INC (est d'ores et déjà actée la volonté d'interventions interdisciplinaires y compris SHS) ; appel est fait au CS pour contribuer à sa construction via suggestions et recommandations.

#### **Discussion avec Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science**

-Proposition préliminaire d'avoir davantage recours au bureau pour les points organisationnels type renouvellement d'unités ou éméritats

**-Politique de site** : PB rappelle la nécessité d'"acteurs forts dans l'ESR", pas forcément mastodontes ni non plus mini-CNRS régionaux. Le bilan actuel est selon lui contrasté et suggère au conseil d'y travailler. D'accord pour un bilan mais pas pour en tirer des conclusions contraignantes.

**-Financement des unités de recherche et des recrutements à l'avenir** : stabilité globale des budgets, ce qui est un signe de soutien de l'Etat par les temps qui courent, il faut le signaler. Tabou à lever sur le nombre de labos (1000) à raboter ! Lors de l'échange avec les membres du CS, est posée la question de la prise en charge de l'entretien et de la maintenance à la fin des Equipex : clairement pas de ressources prévues à ce jour.

**-Rôle du DU** : corrélé au financement, là encore PB suggère au conseil un groupe de travail sur la valeur ajoutée du DU. Notre réponse : à relier au rôle de l'UMR comme modèle de la recherche française. Le conseil demande au préalable que lui soit fourni un document sur la distribution des UMR par effectifs, etc.

#### **Adoption d'une recommandation au sujet des nominations aux postes de direction concernant les affaires scientifiques (vote du conseil : unanimité pour)**

*Le Conseil scientifique regrette que les nominations des nouveaux Directeur général délégué à la science et Délégué général à la valorisation se soient produites sans consultation du CS. Le conseil considère que, puisque son rôle consiste à conseiller le CNRS dans des décisions concernant la recherche et la politique scientifique, il devrait être consulté pour avis sur de telles nominations. Sans mettre en cause les prérogatives du Président du CNRS, le CS considère qu'un comité d'identification de candidatures devrait être systématiquement mis en place dans ces procédures de nomination, comme cela a été fait avec succès pour identifier certains des directeurs d'institut actuellement en fonction.*

## *Compte-rendu syndical du Conseil scientifique de l'INEE du 09 novembre 2015*

Il y avait plusieurs points à l'ordre du jour (Futur Earth, Interdisciplinarité, Organisation des prochaines perspectives de l'INEE de 2017), mais je parlerai uniquement de celui dont j'ai demandé le rajout : la circulaire relative à la mutualisation des fonctions IT.

J'ai porté à la connaissance du CSI-INEE, le projet de texte tel qu'il a été présenté au 1er CT provoquant le refus de siéger de tous les syndicats. J'ai informé que lors de la seconde convocation du Comité Technique le 4 novembre 2015, l'ensemble des syndicats SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SNPTES, SUD, SNIRS-CGC, SGEN-CFDT, avaient voté contre le projet de circulaire relative à la mutualisation des fonctions IT (tout en « l'améliorant » de quelques amendements...). Passant outre, la Direction du CNRS avait décidé de l'appliquer, dès janvier 2016 pour les mutations internes et faisait pression sur les DU pour qu'ils cochent la case « mutualisation » lors de leurs demandes de postes.

J'ai aussi précisé :

- Concernant la forme, la direction n'a pas présenté de données sur la situation existante, a refusé de soumettre ce texte pour expertise au CCHSCT malgré la demande unanime des organisations syndicales, a mis devant le fait accompli le CT car le document a été présenté au 1er CT déjà finalisé sans aucune consultation ni même information préalable aboutissant au boycott de celui-ci par toutes les OS.
- Concernant le fond, il s'agit de la rentabilisation extrême des ETPT dont la direction se vante tant pour soi-disant maintenir l'emploi scientifique. C'est une gestion de la pénurie. Ainsi concernant les IT en particulier, on ne résonne plus en postes c'est-à-dire en femmes et hommes qui au sein d'un collectif de travail participent à la recherche, à l'avancement des connaissances, etc. Non, les IT sont devenus une ressource, certes humaine, mais maintenant, ils ne sont plus que des ETPT qu'il faut gérer au mieux dans le cadre contraint d'une masse salariale bloquée ou à la baisse. Avec cette circulaire, la direction institutionnalise le « découpage » en demi, tiers, quart, ou moins des IT entre unités, sites, instituts, etc.
- Le CSI-INEE a effectué une enquête qui a clairement établi les besoins en personnels IT : 150 pour la moitié des unités de l'INEE selon les DU ayant répondu au sondage, chiffre qui devrait être doublé pour tous les laboratoires de l'INEE. Il a aussi mis en évidence une grande implication des IT dans tous les processus. La conclusion de notre rapport était : « De façon générale, il ressort de nos enquêtes un préoccupant climat de morosité, voire de découragement, même chez les titulaires (et presque surtout dans cette catégorie de personnel). Ces derniers soulignent régulièrement les difficultés qu'ils éprouvent à échapper aux tâches administratives pour se consacrer à leur cœur d'activité, le manque de reconnaissance et de valorisation de leurs compétences, l'absence de perspective professionnelle et l'inquiétude que suscitent la pénurie de postes et la précarisation croissante de l'emploi. Les personnels IT qui ont répondu témoignent pourtant d'un réel enthousiasme pour la recherche, la formation et même les tâches collectives relevant ou non de leur compétence. La décroissance dramatique des recrutements d'IT hypothèque gravement cet enthousiasme. »

J'ai conclu qu'avec un tel émiettement des IT entre unités, instituts du CNRS, DR, sites (Comue), etc. s'ajoutant à la pénurie d'IT, à la précarité, au blocage des carrières, etc., la situation actuellement sur le fil du rasoir, basculerait encore un peu plus vers la désagrégation de notre outil et de notre cadre de travail avec toutes ses conséquences.

Un débat a suivi abordant plusieurs aspects dont le fait qu'il existe déjà des IT mutualisés au sein des plateformes et aussi de façon individualisée. En général, une telle situation est source de nombreux problèmes et elle est mal vécue par les IT concernés. Les DU sont poussés à demander de tel recrutement comme par exemple celle d'un IR partagé entre Paris et Bordeaux, mais jusqu'à quand une telle situation restera-t-elle viable pour lui ? Face à la grande pénurie d'IT, certains ont exprimé qu'il vaut mieux un demi, un tiers ou un quart d'IT que pas d'IT du tout. Malgré cette mise sous pression, le CSI s'est globalement exprimé contre la circulaire et les conséquences de son application jugées globalement néfastes aussi bien pour les personnels IT que pour les laboratoires.

Ainsi le CSI a voté à l'unanimité(\*) c'est-à-dire à 19 pour, 0 contre et 0 abstention, la recommandation suivante :  
« La récente circulaire relative à la mutualisation des fonctions IT (mutualisation individuelle des IT) pose de nombreuses questions quant à la situation déjà très tendue de l'emploi IT. La mutualisation peut s'avérer utile et nécessaire au cas par cas, dans une unité ou entre unités, mais le CSI demande que la règle générale reste le recrutement IT sur poste à temps plein au sein des unités et non par fragments d'ETPT sur plusieurs unités. C'est une nécessité pour l'accomplissement des missions et la réalisation des projets de recherche des UMR, ainsi que pour l'épanouissement professionnel des IT et leur pleine intégration au sein des collectifs de travail. »

(\*) Avec le soutien de président(e)s de sections du Comité national invités au CSI.

P. Sourrouille, élue C SNTRS-CGT au CSI-INEE, le 16/11/2015.